

**ABSTRACT**

Etude concernant les possibilités de réinsertion professionnelle des personnes atteintes de douleurs chroniques

Nathalie Schippers, Dr Valentine Vanootighem, Pr Marie-Elisabeth Faymonville,  
Pr Anne-Sophie Nyssen, Pr Philippe Mairiaux, Université de Liège

**Contexte**

Des études menées à l'étranger montrent que l'incapacité de travail pour cause de douleur chronique engendre des coûts directs et indirects élevés. Lors d'un récent colloque du ZNA (Ziekenhuis Netwerk Antwerpen, 22 février 2014), ces coûts ont été estimés à 12 milliards d'euros pour la Belgique. Les efforts consentis et la nature du traitement dispensé dans le cadre de la réinsertion socioprofessionnelle influencent peut-être aussi ces coûts.

Pour les problèmes de douleur chronique, il importe tant de veiller à une insertion rapide que d'assurer la prévention secondaire. Pour ces deux aspects, la littérature scientifique a récemment montré qu'une approche multidisciplinaire et axée sur le patient présente un avantage. La responsabilité de tous les acteurs est également engagée : patient, médecin traitant, autre personnel soignant, employeur, médecin du travail, médecin-conseil et conseillers des offices régionaux de l'emploi.

Pour ces raisons, l'Inami a décidé de financer une étude afin de décrire la cartographie et l'état d'avancement des initiatives prises dans le domaine de la réinsertion socioprofessionnelle en Belgique des personnes souffrant de problèmes de douleur chronique.

**Méthodologie**

Des entretiens (en face à face ou par téléphone) ont été menés avec des responsables des ressources humaines ou des médecins du travail de 11 grandes entreprises et de 5 PME (avec l'aide du CESI), avec des médecins de travail de 3 SEPP (Idewe, Mensura, Securex), avec les médecins de 5 centres de la douleur (UCL Saint-Luc, ZOL Genk, ZNA Middelheim, Jessa Hasselt, UZ Pellenberg), avec des collaborateurs des organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes handicapées (Awiph, GTB) ainsi qu'avec des représentants d'associations de patients (LUSS, Vlaams Patiëntenplatform).

**Résultats**

L'approche multidisciplinaire préconisée dans la littérature scientifique s'organise à l'intérieur de l'hôpital mais il y a peu sinon pas d'interaction entre ces équipes et le monde du travail et de l'entreprise.

Aucune entreprise ne déclare mettre en œuvre des mesures spécifiques aux travailleurs ou travailleuses souffrant de douleur chronique et cela ne leur paraît pas réaliste d'envisager de telles mesures. Lorsque les entreprises développent des mesures –systématiques, ces dispositifs visent tout employé qui se trouve en arrêt de travail de longue durée quelle qu'en soit la cause. Mais le plus souvent, les entreprises n'ont pas de politique structurée et prédéterminée ; elles proposent alors des mesures ad hoc, au cas par cas.

### **Conclusions**

Des outils de communication structurés devraient être développés pour favoriser la collaboration entre les équipes médico-psychologiques des structures de soins et l'entreprise et les SEPP. Les entreprises devraient développer un système de mesure de la pénibilité des postes de travail en vue d'identifier a priori les postes plus légers existants, et ainsi faciliter l'accueil et le maintien des personnes nécessitant un travail adapté. Vu les évolutions économiques, il semble cependant que l'enjeu réel pour l'avenir est la multiplication des entreprises qui offriront un travail durable, de qualité, tout au long de la vie.